

ARRETE D.S.T.T./U.T.VESOUL/2026/N°126
Du 13 OCT. 2026

ROUTE DEPARTEMENTALE N°1

Déviation de la circulation lors des travaux de réfection du passage à niveau n°185, sur le territoire de la commune de **VERNOIS SUR MANCE**.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE - SAONE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 et L 3221.4 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques).

VU l'arrêté du 10 février 2025, de M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône accordant délégation de signature en matière d'exploitation des routes départementales - police de la circulation - à M. le responsable de l'unité technique de VESOUL ;

Vu l'avis favorable du 02/09/26 du CEI DIR EST FAYL-BILLOT

Vu l'avis réputé favorable du 18/09/26 Du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Vu l'avis réputé favorable du 18/09/26 Service de la DDT pour la préfecture de Haute-Marne.

Considérant qu'en raison des travaux de réfection du passage à niveau n°185, sur la **route départementale n°1** effectués par la **SNCF**, il y a lieu d'interdire la circulation sur cette voie, au **P.R. 29+905**, sur le territoire de la commune de **VERNOIS SUR MANCE** ;

Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE

A toutes circulation routières, piétonnes, cycles et bétails

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DES TRANSPORTS
UNITE TECHNIQUE 70 DE VESOUL
ESPACE 70. 4 A, RUE DE L'INDUSTRIE.
CS 10339
70006 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 95 75 10
Fax : 03 84 95 75 11
Mél : ut70-vesoul@haute-saone.fr

L'avenir se construit en Haute-Saône



ARTICLE 1 : Du 16 novembre 19h00 au 20 novembre 2026 à 9h00, et les nuits du 7 décembre au 12 décembre de 19h00 à 9h00 et du 14 décembre au 15 décembre de 19h00 à 9h00, date prévisionnelle de fin des travaux, la **circulation sera interdite**, dans les deux sens, sur la **Route Départementale n°1**, au **P.R. 29+905**, sur le territoire de la commune de **VERNOIS SUR MANCE**, lors des travaux de réfection du passage à niveau n°185 sur cette voie.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, comme suit ;

PN n°185 RD 1 ↔ RD 48 Betoncourt-sur-Mance ↔ RD 34 Pisseloup ↔ RD 460 Pierrefaites ↔ RN 19 « lieu-dit Rose des vents » ↔ RD 139 ↔ RD 44 Ouge ↔ RD 44 Vitrey sur Mance ↔ RD 1.

PN n°185 RD 1 ↔ RD 44 Vitrey sur Mance ↔ RD 44 Saint Marcel ↔ RD 45 Cemboing ↔ RD 48 Barges ↔ RD 1 Vernois sur Mance.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques).

La signalisation de restriction, de déviation, et de protection du chantier, est à la charge et sous la responsabilité de **l'entreprise S2R**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la zone ainsi que dans les communes de **VERNOIS SUR MANCE, BETONCOURT SUR MANCE, PISSELOUP, PIERREAITES, OUGE, VITREY SIR MANCE, SAINT MARCEL, CEMBOING, BARGES**.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANÇON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : MM. le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

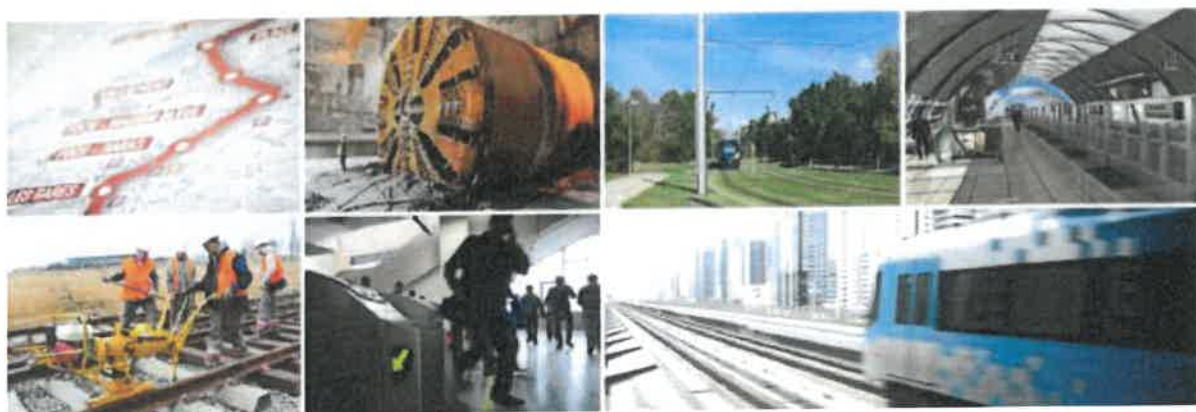
- Entreprise S2R Zi de la Bergaderie 01370 Saint Etienne du Bois;
- Mme BONNARD et M. RIETMANN. Conseillers départementaux du Canton de JUSSEY ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. 4 rue Lucie et Raymond Aubrac BP n° 40005 70001 - VESOUL CEDEX ;
- M. le Général de Corps d'Armée. Gouverneur Militaire de METZ. Etat-Major de la Région Terre Nord-Est. Division Activités. Bureau Mouvements Transports. 1 boulevard Clémenceau BP n° 30001 - 57044 METZ CEDEX 01.

VESOUL, le **13 OCT. 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
*Pour le Président et par délégation,
Le responsable de l'Unité technique,*


Jean-Yves MAIROT

LIGNE 1 000



DOSSIER DE DÉVIATION

PN185 VERNIOIS SUR MANCE RD1

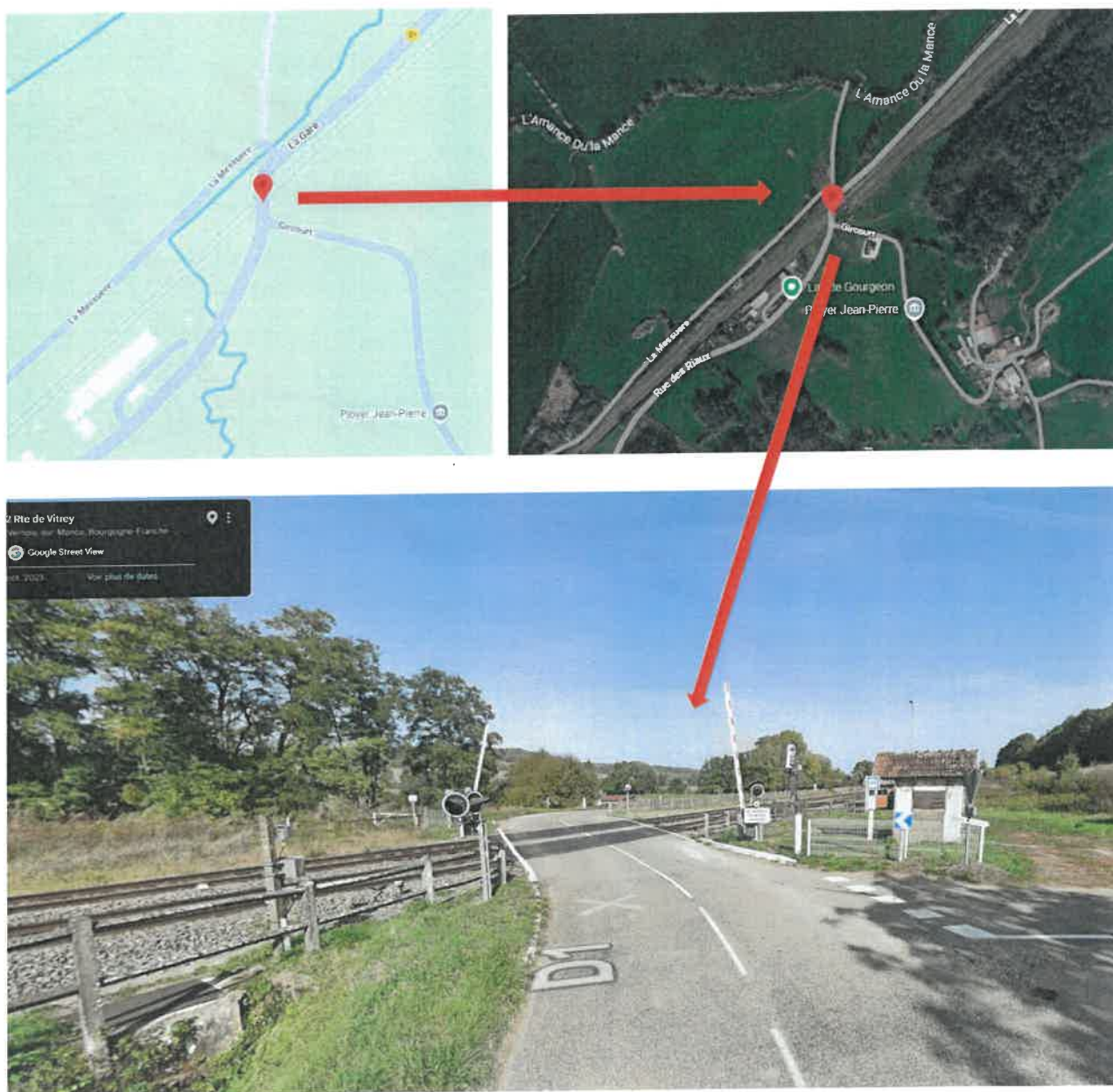
SOMMAIRE

- *Localisation du PN* *Page 3*
- *Principe de déviation* *Page 4*
- *Panneaux d'information usagers* *Page 6*
- *Balisage au droit du PN* *Page 7*
- *Itinéraire de déviation* *Page 8*

Localisation du PN

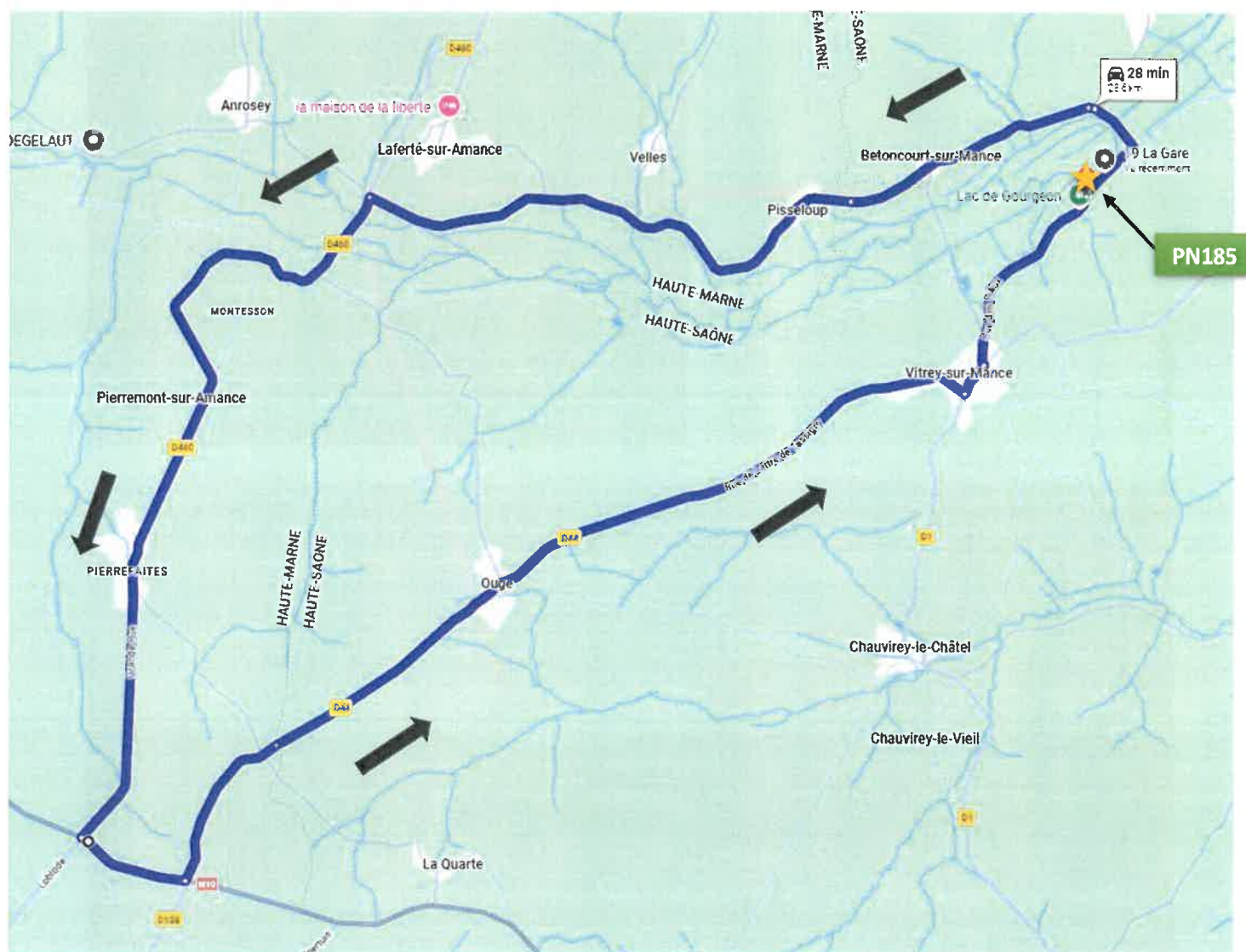
Principe : Déviation des véhicules VL et PL.

Usage : Activation lorsque le **PN185 VERNOS SUR MANCE** est fermé.



Principe de déviation

Déviation sens 1 de 28.6 KM pour 28 min



Déviations sens 2 de 22.1 KM pour 22 min



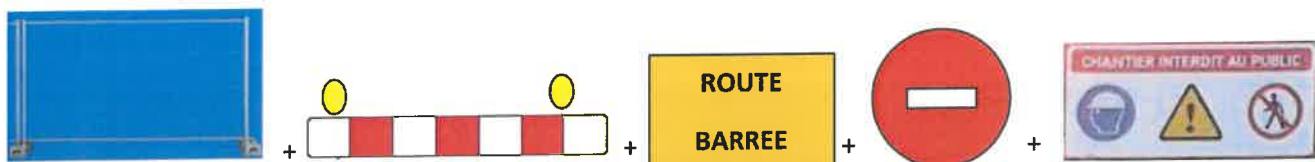
Panneaux d'information aux usagers

Nous positionnons deux panneaux d'information positionnés au droit du passage à niveau, 2 à 3 semaines avant le début de la fermeture

INFORMATION
AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE VOIE, LE
PASSAGE A NIVEAU N°185 SERA FERMÉ
EN CONTINU DU 16/11/26 A 19H AU 20/11/26 A 9H
LES NUITS DU 07/12/26 A 19H AU 12/12/26 A 9H
LES NUITS DU 14/12/26 A 19H AU 15/12/26 A 9H



Balisage au droit du passage à niveau



Fermeture physique du passage à niveau assuré, de part et d'autre du PN, par :

- Barrières type HERAS, chaînées et cadénassées.
- K16 H800 en plastique.
- 2 barrières K2 flash.
- 2 kc1 « ROUTE BARRÉE ».
- 2 bk1 « SENS INTERDIT ».
- 2 B9a « INTERDIT PIÉTONS »

Exemples de fermeture de passage à niveau :

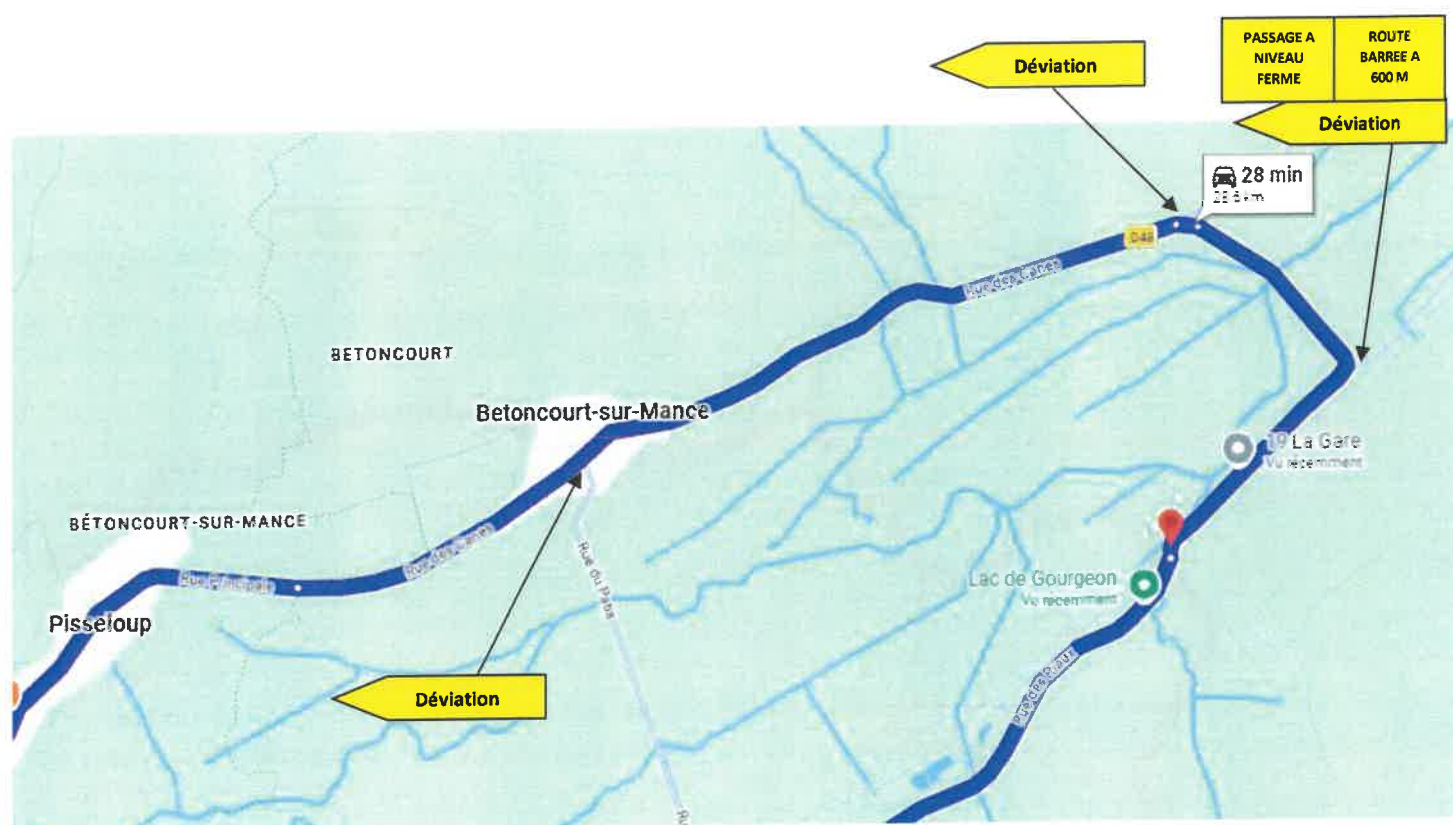


IMPORTANT : L'ensemble des panneaux constituant la déviation et la fermeture du PN seront équipés d'un film de rétroréflexion **Classe 2.**
Ces panneaux seront **OBLIGATOIREMENT** conformes aux normes XP P98-532 ; 540 ; 541 et 545.

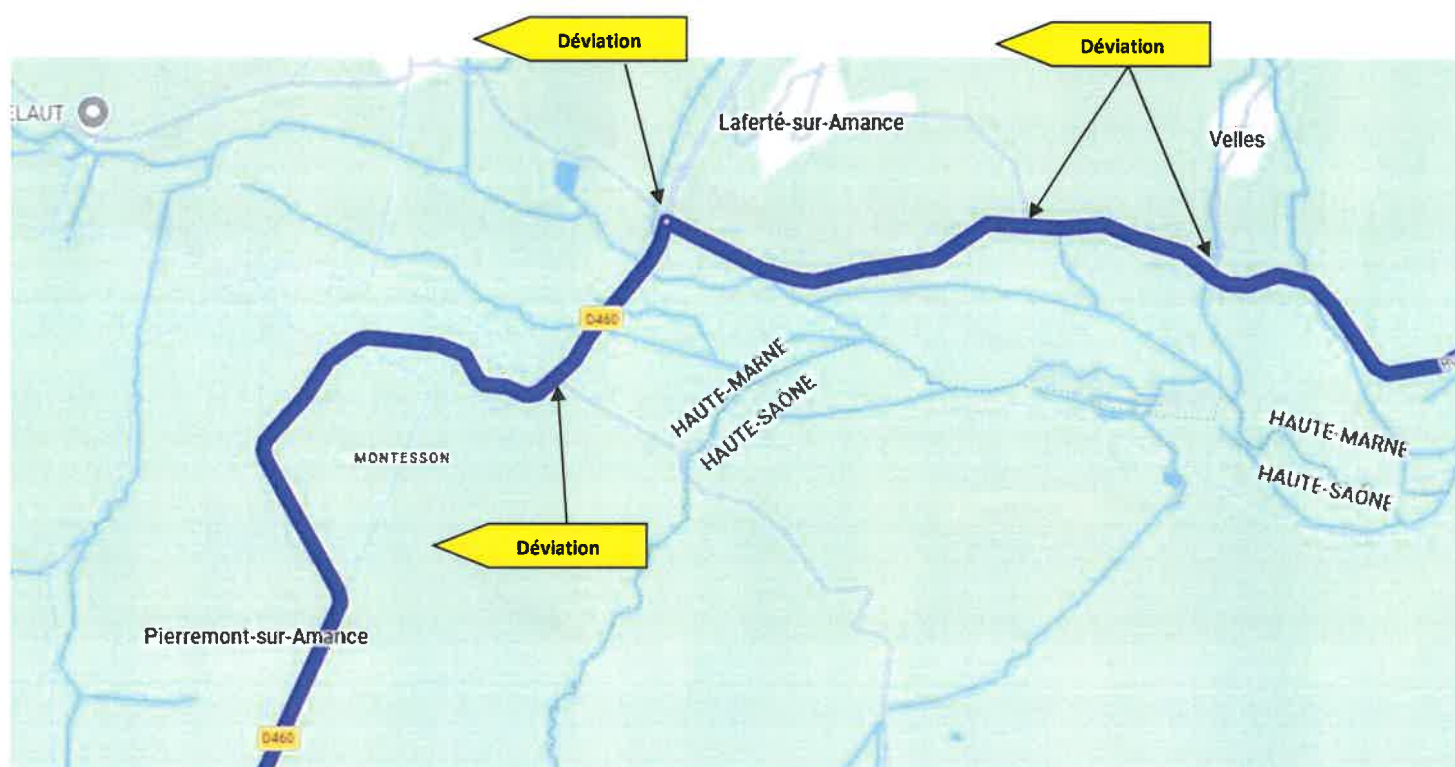
Itinéraire de déviation sens 1



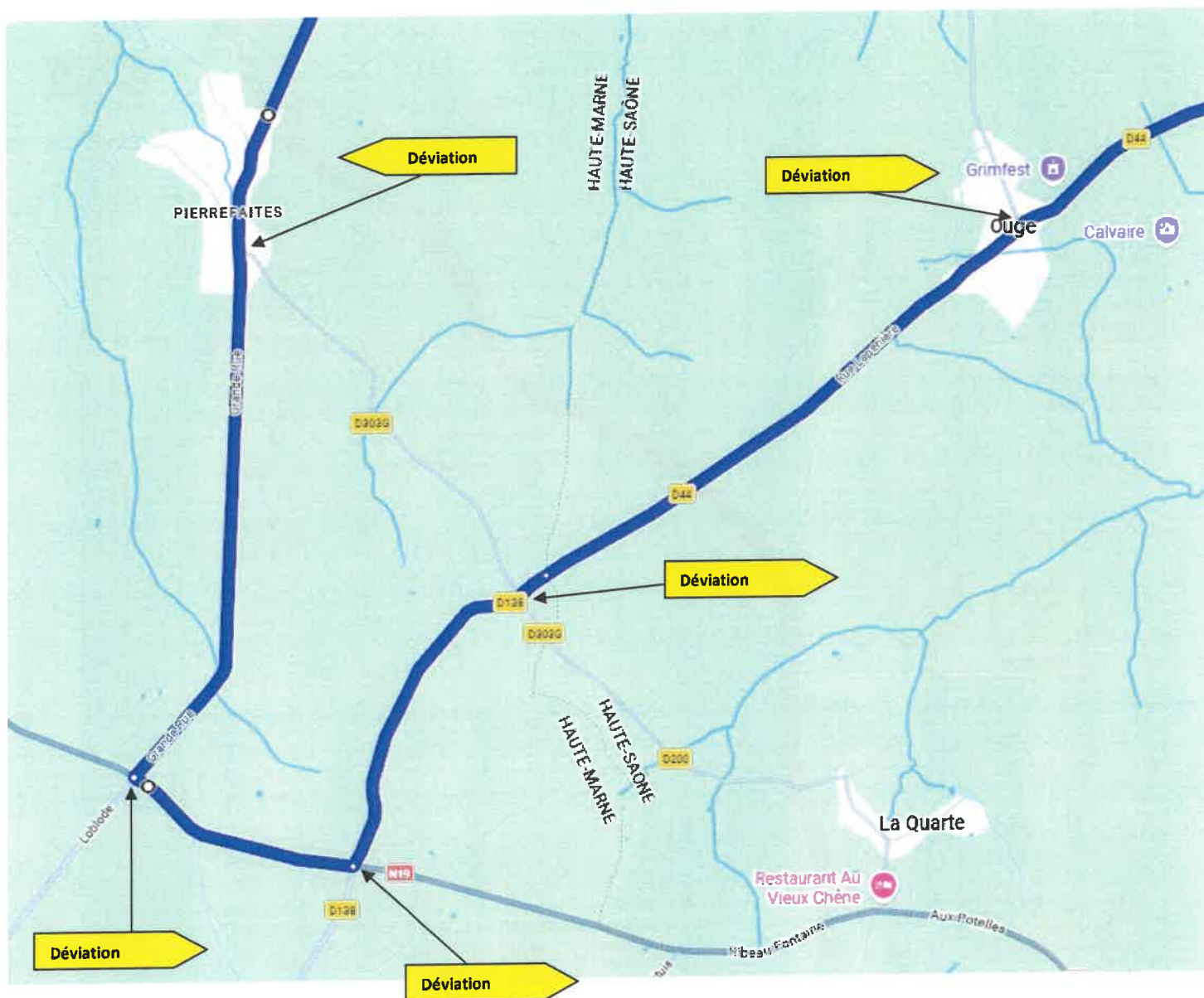
ZONE 1 :



ZONE 2 :



ZONE 3 :



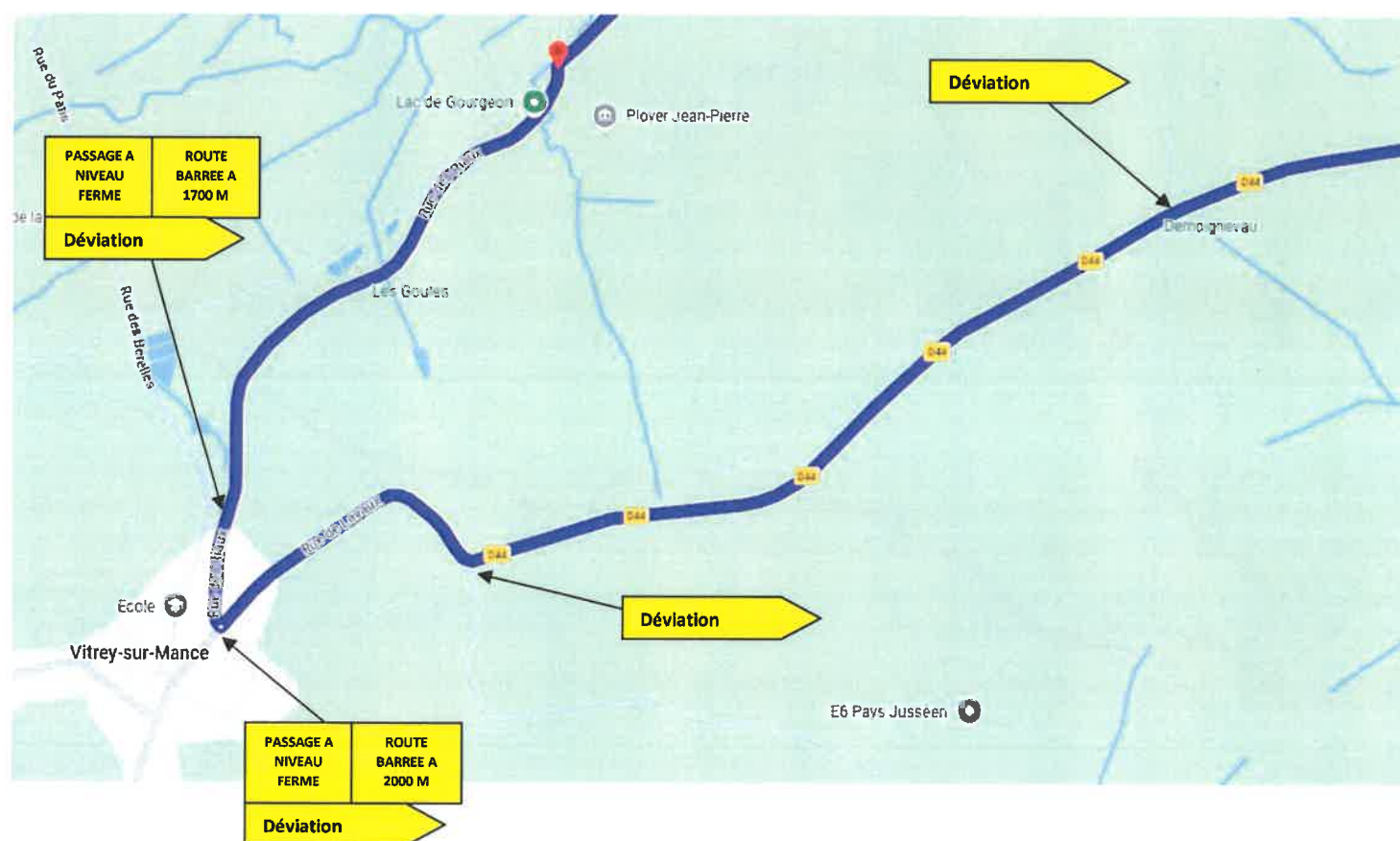
ZONE 4 :



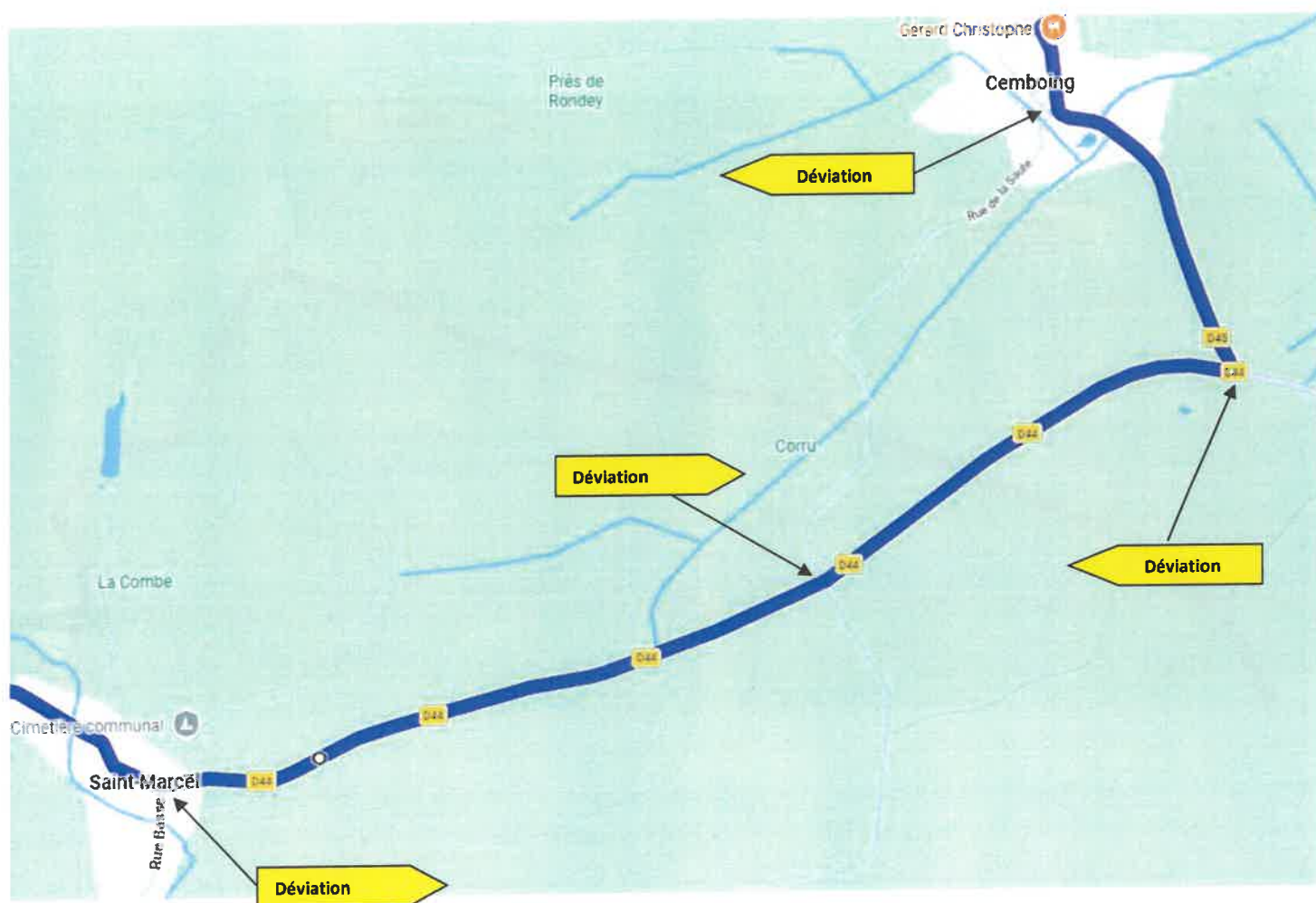
Itinéraire de déviation sens 2



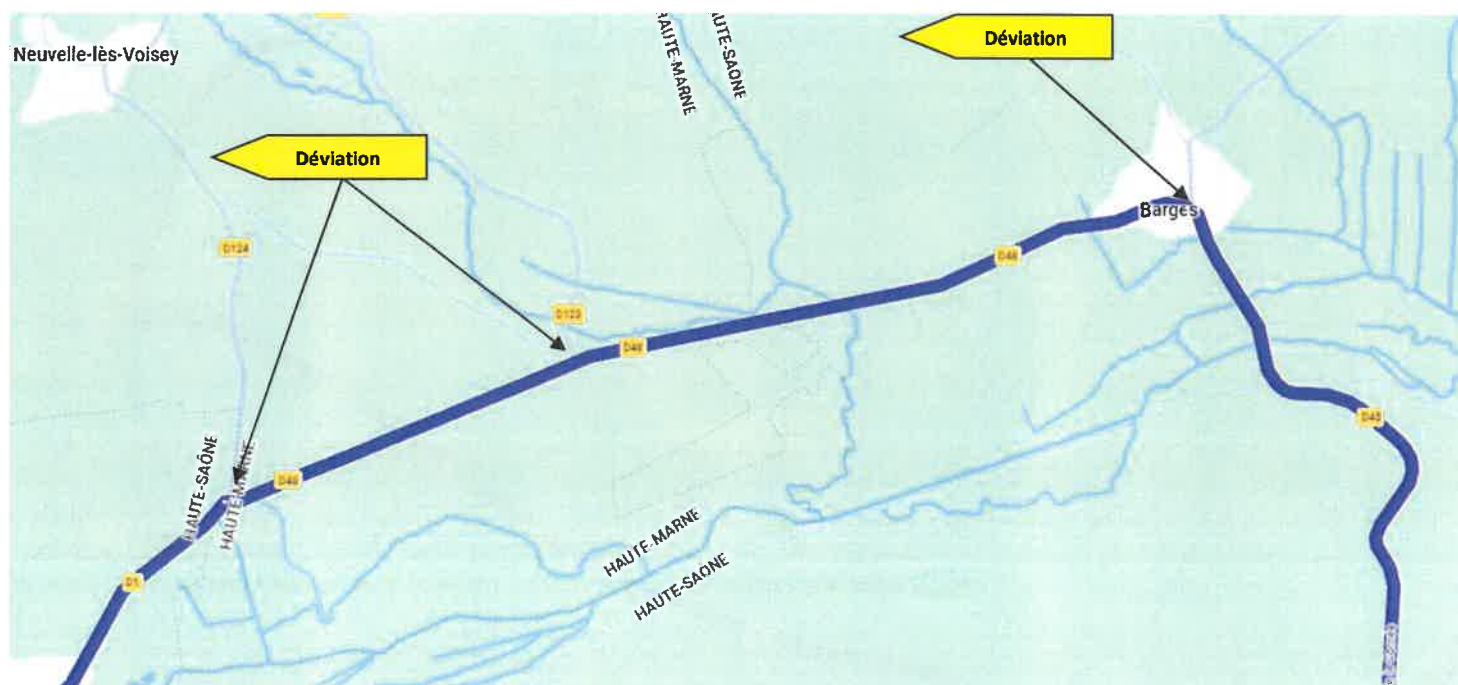
ZONE 1 :



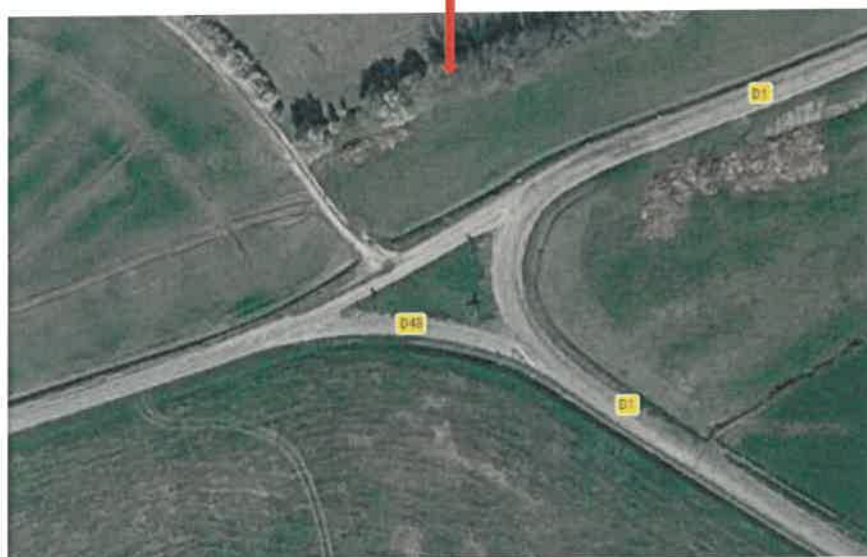
ZONE 2 :



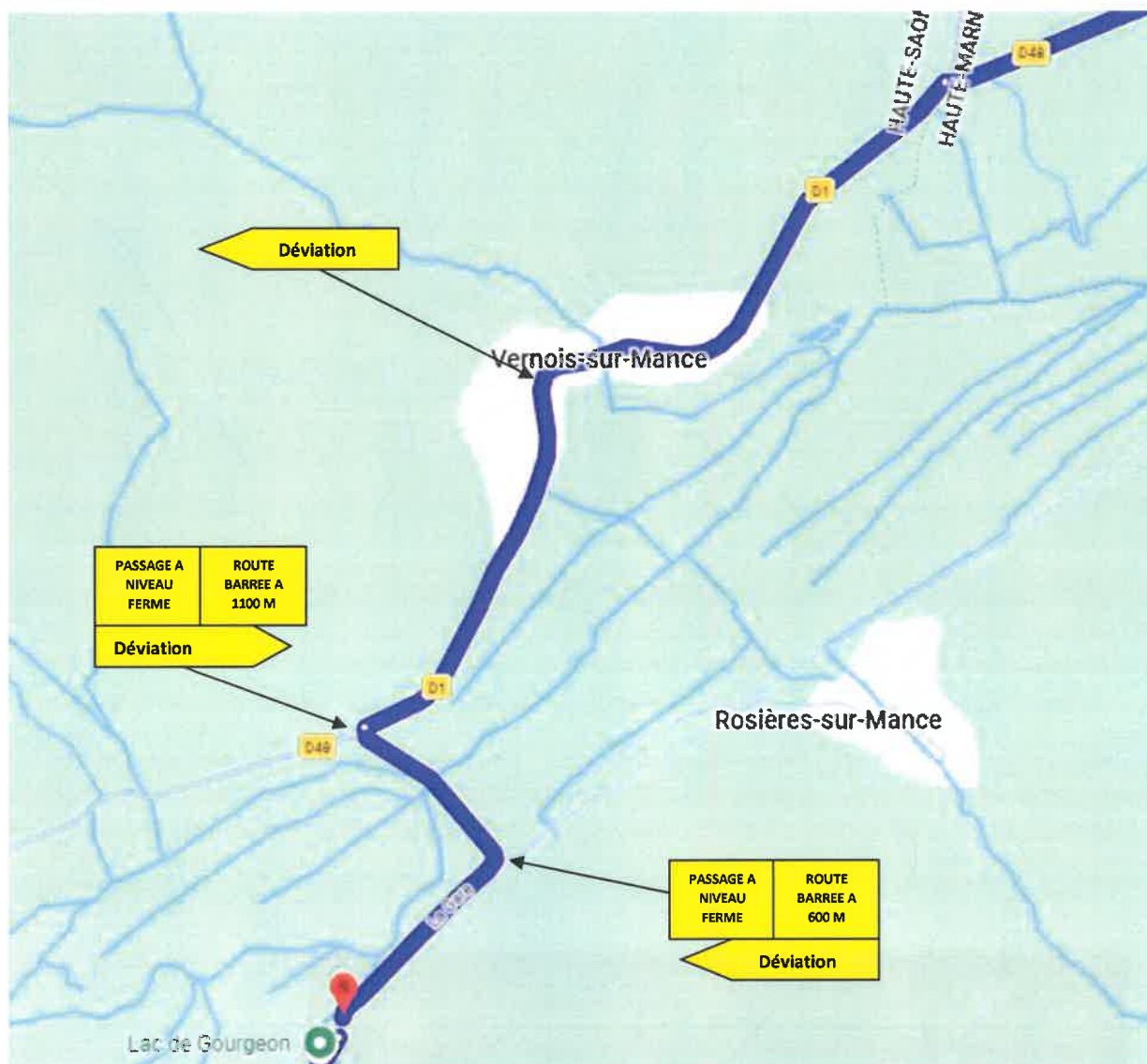
ZONE 3 :

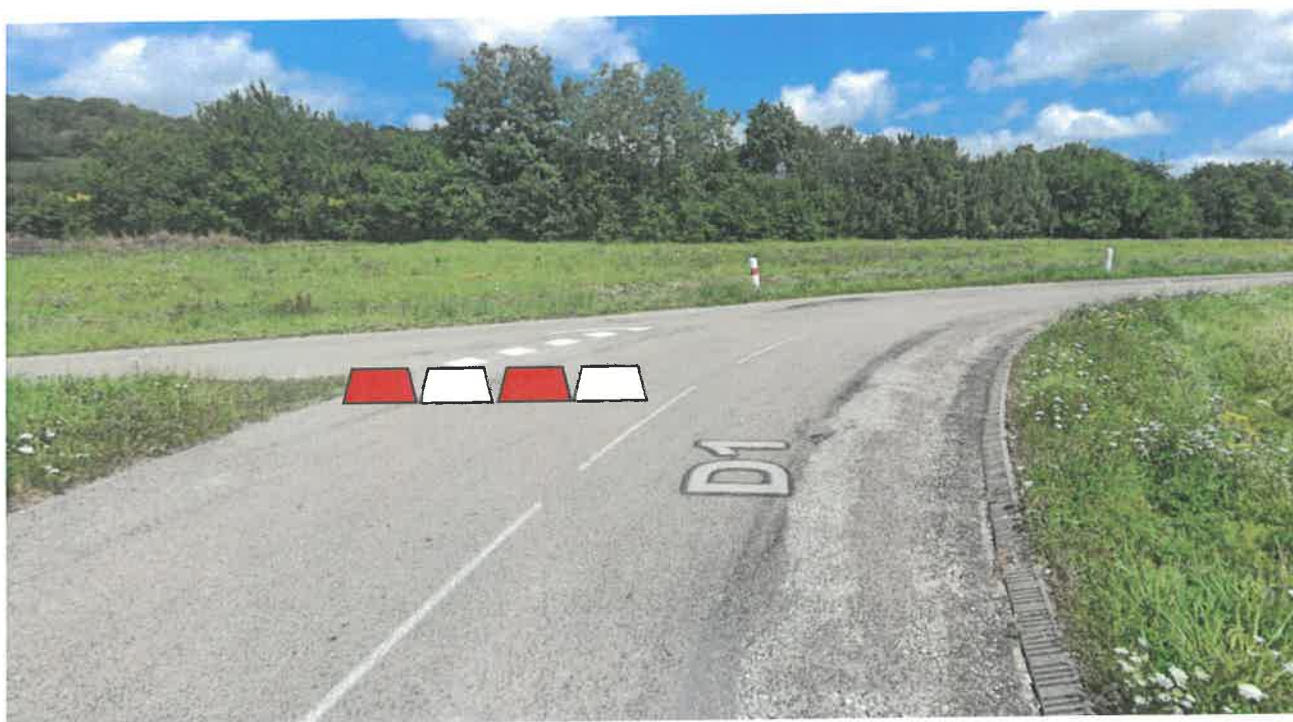


DEMI-CHAUSSEE EN K16 A L'INTERSECTION D48 / D1



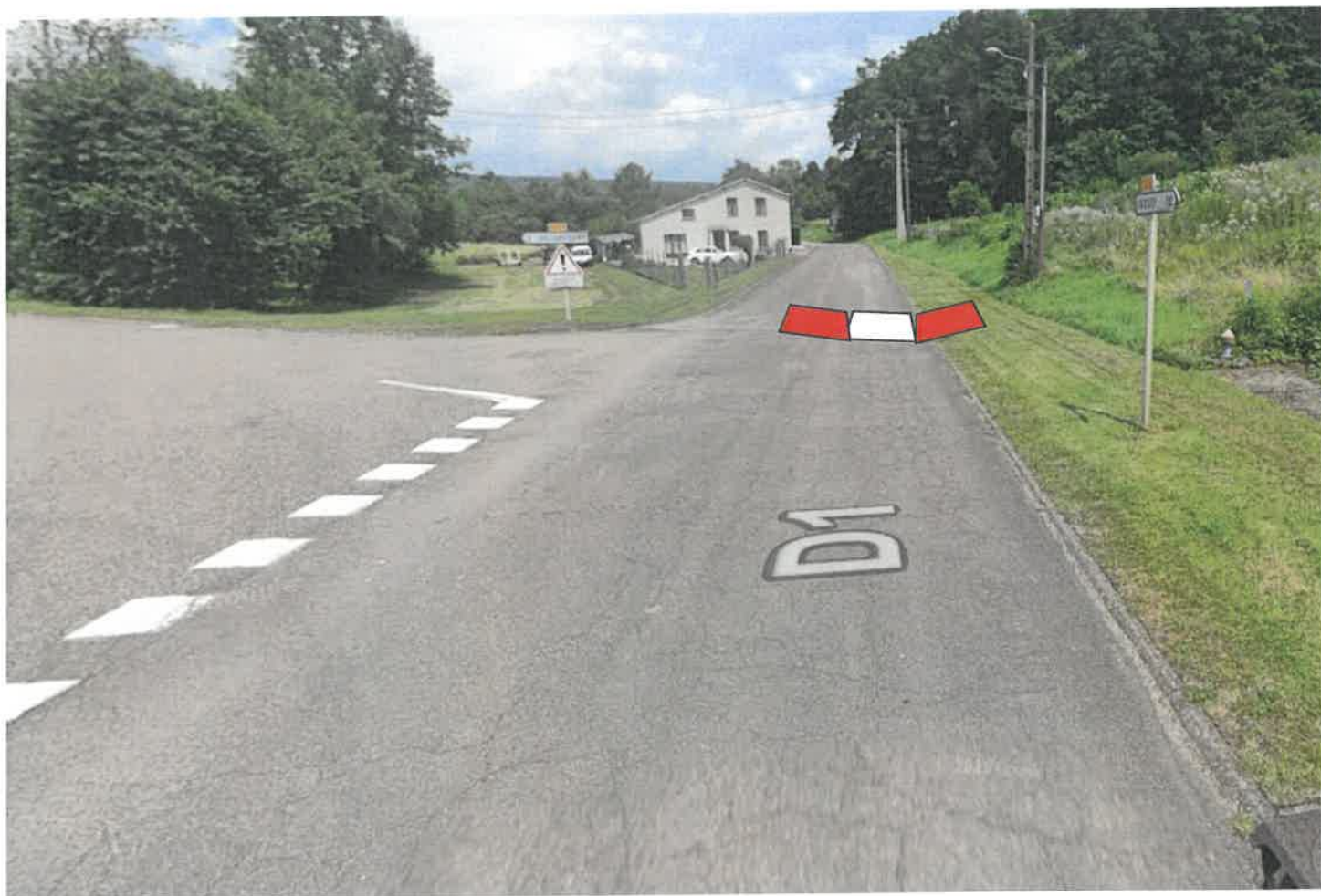
ZONE 4 :





DEMI-CHAUSSEE EN K16 A L'INTERSECTION D297 / D1







Etudes, diagnostic, déviations routières

ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

SITE WEB: www.s2r.fr

MAIL: contact@s2r.fr

DIRECTION DES ROUTES DE LA HAUTE SAONE 70
20, Rue des Cloies BP173
70204 LURE

N° Tel DIRECTION DES ROUTES DE LA HAUTE SAONE 70 :

Mail : Franck.JACQUOT@haute-saone.fr

Objet : Demande d'arrêté pour la fermeture provisoire du passage à niveau N° 185 « 185 D1 »

Fait à Saint-Étienne-du-Bois, le mercredi 26 août 2026

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la FRA TRAVAUX FERROVIAIRES, domiciliée 19 Rue du Pont d'Arthaud 69510 MESSIMY et représentée par FRAIX LUCAS (Tél : 07 85 36 69 83) envisage de réaliser des travaux au passage à niveau N°185 VERNOS SUR MANCE.

Ces travaux, prévus selon le tableau ci-dessous, nécessiteront le démontage du platelage routier ce qui entraînera pendant cette période une interruption de la circulation.

DATE DE FERMETURE	DATED'OUVERTURE	TYPE DE FERMETURE
16/11/2026 19:00	21/11/2026 09:00	EN CONTINUE
07/12/2026 19:00	08/12/2026 09:00	DE NUIT
08/12/2026 19:00	09/12/2026 09:00	DE NUIT
09/12/2026 19:00	10/12/2026 09:00	DE NUIT
10/12/2026 19:00	11/12/2026 09:00	DE NUIT
11/12/2026 19:00	12/12/2026 09:00	DE NUIT
14/12/2026 19:00	15/12/2026 09:00	DE NUIT

FRA nous ayant confié la réalisation du plan de déviation ainsi que sa mise en place, je me permets de solliciter votre autorisation pour la fermeture totale du passage à niveau N°185 pendant cette période, et vous demande de prendre l'arrêté relatif à cette fermeture provisoire à toutes circulations routières, piétonnes, cycles et bétails. Cette annotation doit bien figurer sur l'arrêté.

Les services d'urgences et de secours ne sont pas autorisés à emprunter la section routière durant la période définie.

Selon votre demande de mise en place de demi-chaussée aux intersections de la D48/ D1 et D297/ D1, nous vous remercions de bien vouloir le notifier sur l'arrêté.

L'astreinte sera assurée par Mme DELCROIX Océane de la société S2R joignable au 07 87 99 18 66.

S2R Service Rail Route

SARL au capital de 10 000 € - RCS 812 834 273 Bourg-en-Bresse – APE 4211 Z





Etudes, diagnostic, déviations routières

ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

SITE WEB: www.s2r.fr

MAIL: contact@s2r.fr

Vous trouverez ci-joint le schéma de déviation prévue.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



PELAGIE RENOUD

Tél : 04.74.52.47.62

Mail : contact@s2r.fr

S2R Service Rail Route

SARL au capital de 10 000 € - RCS 812 834 273 Bourg-en-Bresse – APE 4211 Z

